

Distinction entre la grammaire normative et la linguistique

La grammaire normative (celle des collèges et lycées, même si les choses commencent à changer) enseigne l'usage correct de la langue. Elle privilégie la littérature, et plus largement l'écrit, et donne une importance capitale à l'orthographe. Elle émet des jugements de valeur. Elle est prescriptive et légifère. Le grammairien traditionnel, le plus souvent puriste, invoque l'autorité, la tradition, l'étymologie (exemple : on bannit les anglicismes). Il condamne certains usages jugés « mauvais », qui, par ailleurs, peuvent être fréquemment attestés et linguistiquement explicables (exemple : *Elle est allée **au** boulanger ; malgré **que*** sur le modèle du correct *pour que*, etc).

En refusant *la pure observation*, la grammaire normative s'interdit d'être une discipline scientifique.

En revanche, **le linguiste** se propose d'observer les faits de langue sans porter sur eux de jugement de valeur (vous n'allez jamais entendre un linguiste parler de la « beauté de la langue » !). Les données de la linguistique, science empirique, sont constituées de ce qui se dit (et s'écrit) effectivement dans une communauté linguistique. Le linguiste adopte un point de vue strictement descriptif : là où le grammairien légifère, le linguiste décrit et cherche à comprendre le fonctionnement de tel ou tel phénomène linguistique (le linguiste insiste plus sur la logique sous-jacente de la langue que sur les côtés purement formels comme l'orthographe). A l'opposé de la grammaire normative, la linguistique donne une place très importante à l'étude de la production orale avec l'argument que la parole est plus ancienne et plus répandue que l'écriture (il y a des sociétés sans écriture ; l'enfant apprend à parler avant que d'écrire).

L'organisme officiel en France qui est chargé de faire autorité sur l'usage de la langue française (vocabulaire et grammaire) est l'Académie française. Elle définit la grammaire comme « l'art de parler et d'écrire correctement » (Académie française = grammaire normative).

Il est important de signaler que le linguiste ne doit pas rejeter le rôle des études normatives de la langue. Une norme littéraire relativement uniforme offre notamment des avantages administratifs et éducatifs évidents¹. Il serait raisonnable de ne pas considérer *grammaire normative* et *linguistique* comme des « ennemis » : ce sont deux types d'études de la même réalité qui se complètent mutuellement. D'un côté, grâce au maintien de la norme, la langue garde une certaine identité (ou cohérence) ; d'un autre côté, grâce aux études linguistiques, nous comprenons mieux le fonctionnement de la langue et nous nous libérons de toutes sortes de préjugés sociaux et nationalistes, en réalisant qu'aucun usage ne doit être négligé ou privilégié. En outre, la bonne connaissance de la grammaire normative constitue une base indispensable pour faire des études linguistiques.

¹ On voit incontestablement son utilité dans l'enseignement des langues étrangères.